

TOUS PNC :

Le congé examen



Le congé examen sert à préparer et passer un examen

Conditions

Je dois avoir 2 ans d'ancienneté à Air France

Je dois passer un titre ou diplôme enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Comment ça marche ? :

Ma demande

Je dois formuler ma demande à Air France auprès de mon RRH de rattachement par mail professionnel avec accusé de réception. A ce mail doit être joint le certificat d'inscription aux examens.

Le courrier doit parvenir à Air France 60 jours avant la date de début des épreuves.

Il n'y a pas de délai à respecter entre 2 congés pour examen ou entre 1 congé pour examen et 1 congé individuel de formation (Cif).

La réponse d'Air France

Air France a 30 jours pour me répondre.

L'entreprise est tenue d'accepter la demande si les conditions d'ancienneté et les formalités et délais pour effectuer la demande sont respectées.

L'employeur peut toutefois décider de reporter mon absence si le nombre de salariés absents passant un congé pour examen dépasse 2 % de l'effectif total de l'établissement.

Durée du congé

La durée du congé comprend :

- une durée maximale de 24 heures (soit 3 jours de travail) pour préparer l'examen
- la durée de l'examen.

Il est possible de prendre plusieurs congés par an pour passer un examen.

Rémunération du congé

Ma rémunération est maintenue, à condition que je présente une attestation de présence aux examens. Cette attestation m'est remise par l'organisme de formation.

Un dossier bien préparé vous donnera un maximum d'atouts.

Votre équipe UNPNC est là pour vous accompagner dans vos démarches.

Textes de référence :

Code du travail : articles L6322-1 à L6322-13 Conditions d'accès au congé pour examen

Code du travail : articles R6322-1 et R6322-2 Conditions d'ancienneté

UNPNC-AF Tél: 01.49.89.70.92 ; mél: airfrance@unpnc-cfdt.fr : L'Equipage (groupe fermé)

Retrouvez nous sur : www.unpnc-cfdt.fr